

## Aux sources du macronisme

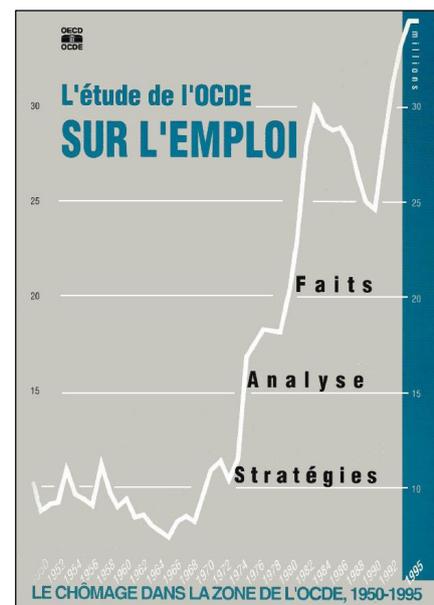
Michel Husson, *A l'encontre*, 6 novembre 2017

*Le projet du macronisme est au fond de rattraper le temps perdu et de faire les « réformes » que ses prédécesseurs n'ont pas réussi à imposer. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'il trouve ses sources d'inspiration dans des programmes qui ont plus de vingt ans d'âge.*

En 1994, juste après une brutale récession qui a conduit à une forte hausse du taux de chômage, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) publie son « étude pour l'emploi »<sup>1</sup> sur laquelle se fonde sa stratégie pour l'emploi. C'est un texte assez effarant en soi, sur lequel il vaut la peine de revenir tant il constitue une véritable feuille de route pour les politiques néo-libérales contemporaines. On y trouve en somme les fondements philosophiques du macronisme : chacune des propositions de la « stratégie » évoque irrésistiblement l'une des « réformes » déjà mises en oeuvre ou programmées.

Vive le changement !

L'OCDE commence par déblayer le terrain en réfutant les explications du chômage fondées sur les transformations technologiques, la mondialisation ou l'intensification de la concurrence. Ces facteurs ne jouent pour l'OCDE qu'un rôle secondaire, voire sans importance. La véritable cause du chômage réside plutôt dans la faible capacité des sociétés à s'adapter au changement : il faut donc renforcer cette capacité plutôt que « chercher à ralentir le rythme du changement ». Cette proposition résume à elle seule la philosophie du macronisme : il y a un changement, il faut s'y adapter. En outre, la société n'a pas de prise sur ce « changement », véritable *deus ex machina*, qui revêt une forme univoque s'imposant aux choix sociaux. La société n'a plus vraiment la maîtrise de sa propre trajectoire, puisqu'elle est guidée depuis un au-delà indéterminé.



Cependant le texte de l'OCDE manque de subtilité et lâche le morceau quand il s'agit d'identifier les moteurs du changement. On constate alors que ce fameux changement ne tombe pas du ciel puisqu'il est le produit des vagues de libéralisation et de dérégulation des années 1980, qui ont « considérablement amélioré l'efficacité potentielle des économies de l'OCDE » et « accéléré le rythme du changement ». Ce passage suffit à dévoiler le procédé rhétorique qui consiste à présenter le changement comme un processus inéluctable auquel il n'y a d'autre choix que de s'adapter. D'ailleurs, l'OCDE s'emmêle encore un peu plus les pinceaux quand elle souligne que les mutations technologiques et la mondialisation ont renforcé le besoin de s'adapter, alors que ces facteurs étaient présentés un peu plus haut comme très secondaires. Mais là encore, ces deux processus - mutations technologiques et mondialisation - sont conçus comme indépendants des politiques menées par les pouvoirs en place.

<sup>1</sup> L'Etude de l'OCDE sur l'emploi, OCDE, 1994, <http://pinguet.free.fr/etudeocde94.pdf>

Toute cette présentation vise donc un seul objectif : décorrélérer les processus à l'oeuvre (et leurs effets sociaux, en l'occurrence le chômage de masse) de l'action consciente des dominants.

## Feu sur la « rigidité » (sociale)

Les facteurs qui s'opposent à l'ajustement nécessaire au changement sont clairement identifiés : ce sont, comme il fallait s'y attendre, toutes les « pratiques qui ont rendu l'économie rigide ». Ces pratiques, « progressivement adoptées par les gouvernements, les syndicats et les entreprises », étaient certes bien intentionnées, puisqu'elles visaient à « protéger les gens au moins des pires vicissitudes de la vie économique ». Elles ont d'ailleurs atteint leurs objectifs, mais c'était malheureusement une politique de gribouille car ces mesures ont eu « pour effet secondaire de réduire, sans qu'on l'ait voulu - et dans des proportions croissantes - la capacité d'adaptation de l'économie, et parfois aussi la volonté d'adaptation de la société ».

On entend alors une petite musique de fond assez sinistre : « on a poursuivi, pour atteindre des objectifs sociaux, des politiques qui ont eu pour conséquence involontaire d'accentuer la rigidité des marchés, y compris essentiellement ceux du travail ». Autrement dit, il existe pour l'OCDE un arbitrage entre les mesures visant « à protéger les gens » et la nécessaire adaptation au changement. L'OCDE a même une formule extraordinaire quand elle parle d'une « période mouvementée où tant de forces mettaient déjà à l'épreuve la flexibilité des économies ». Tout se passe comme si l'économie était un frêle esquif exposé aux « forces » du changement et qu'elle devait réduire la voilure sociale. Même si l'OCDE parsème son discours de clauses « en même temps » visant à tempérer son discours, l'impératif de flexibilité apparaît pour ce qu'il est, à savoir l'invitation à aller vers une société où la protection des « gens » serait réduite.

Le « message fondamental » est donc clair : « face au niveau élevé du chômage, la solution n'est pas d'essayer de ralentir le rythme du changement mais de rétablir la capacité des économies et des sociétés de s'adapter à ce changement ». Mais l'OCDE va encore plus loin quand elle évoque, au-delà de la capacité d'adaptation, une « volonté d'adaptation » défailante. Cette diatribe implicite fait irrésistiblement penser à la fameuse déclaration du président Macron (« Les Françaises et les Français détestent les réformes, c'est un peuple qui déteste ça ») qu'il accompagnait d'un geste méprisant de la main<sup>2</sup>. Il faut donc, en concluait-il, « lui [le peuple] expliquer où on va, lui proposer de se transformer en profondeur ». C'est donc bien le peuple qui est désigné comme le principal obstacle au changement, auquel il faudra bien qu'il s'adapte.



---

<sup>2</sup> Emmanuel Macron, discours de Bucarest, 24 août 2017. On peut revoir la séquence ici : <https://goo.gl/PfkVxz>.

Dans une brève recension<sup>3</sup> de l'étude de l'OCDE, nous nous disions à l'époque saisis d'une « sorte de fou rire nerveux » devant cette « accumulation de propositions réactionnaires ». Avec le recul du temps, le catalogue de l'OCDE conduit à ce constat : s'il a inspiré toutes les politiques néo-libérales menées depuis presque un quart de siècle, il n'a été mis en oeuvre que partiellement (en tout cas en France) et le projet de Macron apparaît comme une tentative de l'inscrire pleinement dans la réalité. Cela justifie quelques citations plus nourries qui confirment le parallèle frappant avec les grandes orientations du macronisme. Il y en a pour tous les goûts.

### Feu sur l'incompétence des salariés

L'hymne à la formation tient une grande place dans le discours macronien. Déjà en 1994, l'OCDE faisait retomber sur les salariés la responsabilité de la précarité : c'est parce qu'ils « ne possédaient pas les compétences voulues pour exercer des emplois mieux rémunérés [que] bien souvent les travailleurs n'avaient d'autre choix que d'accepter de faibles rémunérations, des conditions précaires et des garanties limitées d'assurance maladie ». Mais c'était malgré tout un moindre mal car, « d'un autre côté, les difficultés sociales que rencontraient nombre de ces travailleurs auraient sans doute été pires encore si, du fait de la rigidité des marchés du travail, ils avaient été privés même de ces emplois ». Ce cynisme flamboyant est au fond le même que celui de Macron traitant des travailleurs d'alcooliques ou des travailleuses d'illettrées.

### Feu sur les dépenses publiques

Partant du principe absolu selon lequel les dépenses publiques sont excessives, l'OCDE fait sien le principe « faire mieux avec moins ». Il faut « optimiser l'efficacité » des dépenses publiques et de la fiscalité. Certes c'est une « tâche ardue et laborieuse », mais qui peut « avoir des retombées bénéfiques extrêmement importantes ». Le secteur public est lui aussi stigmatisé en raison de son « importance grandissante en tant qu'employeur ». Suit un raisonnement sur lequel il faut méditer : « Dans de nombreux pays européens (...) l'emploi dans le secteur public s'est développé à mesure que se multipliaient les obstacles à l'embauche dans le secteur privé, que diminuait l'incitation à accepter un emploi - en particulier un emploi précaire ou mal rémunéré - et que la société exigeait davantage de services publics ».

Cette déclaration de principe est vertigineuse. L'OCDE ne se contente pas en effet de reprocher à l'emploi public d'avoir évincé l'emploi privé : il s'agit là d'une vieille thèse libérale bien difficile à établir. Elle va plus loin en incriminant la progression des emplois publics (décentés) qui aurait freiné celle des emplois précaires du privé. Et, pire encore, l'organisation fait porter la responsabilité de « la société », accusée de vouloir toujours plus de services publics. C'est dans de telles démonstrations que se manifeste l'inconscient bourgeois pour qui, au fond, la satisfaction des besoins sociaux est un boulet pour l'économie, quand elle ne passe pas par la marchandise privée. Dans la pratique macronienne, cela se traduit de manière cohérente par la réduction des effectifs de fonctionnaires, le recul de leur pouvoir d'achat et l'hymne aux partenariats public-privé.

---

<sup>3</sup> Christian Barsoc, « Rire aux larmes avec l'OCDE », *Rouge* n°1596, 30 juin 1994, <http://hussonet.free.fr/rirebarsoc.pdf>

## Feu sur le code du travail

Les développements de l'OCDE sur la législation du travail semblent être, avant l'heure, l'exposé des motifs des lois travail mises en place par Hollande et Macron. On atteint ici un nouveau sommet de cynisme quand l'OCDE propose d'« assouplir les restrictions en matière de licenciement prévues par la loi dans les pays où les dispositions actuelles semblent compromettre gravement la restructuration économique et les chances d'accès à l'emploi des nouveaux venus sur le marché du travail ». Comment dire plus clairement que la protection des salariés s'opposerait non seulement aux nécessaires « restructurations » mais aussi à de nouvelles embauches ? Et on trouve déjà l'argument massue ressassé aujourd'hui : « La législation de protection de l'emploi vise à décourager les licenciements en les rendant plus coûteux pour les employeurs. Mais elle peut aussi faire hésiter ces derniers à embaucher du personnel nouveau ».

Il faut par conséquent « permettre l'offre de contrats de durée déterminée » et plus largement se faire à l'idée que le changement va de pair avec la précarité. L'OCDE ne craint pas d'annoncer qu'il est probable « que beaucoup de nouveaux emplois seront des emplois à faible productivité et à bas salaire ». Nous voilà prévenus.

L'OCDE a du coup sa petite idée sur les négociations salariales ; il faudrait s'orienter vers des accords-cadres « qui laissent les entreprises libres de réagir avec souplesse à l'évolution du marché » et « renoncer progressivement à la pratique de l'extension administrative des accords qui imposent des normes rigides ». Et, toujours plus fort, l'idée est lancée de clauses qui permettraient « de renégocier à un niveau inférieur des conventions collectives conclues à un niveau supérieur » ! On croirait lire un article de la loi travail de Macron.

## Feu sur les chômeurs « de confort »

La trop grande « générosité » de l'indemnisation du chômage est elle aussi montrée du doigt : les prestations « ont fini par constituer une garantie de revenu quasi permanente dans beaucoup de pays, ce qui n'incite pas à travailler ». Il faut donc logiquement « limiter la durée de versement des prestations de chômage dans les pays où elle est particulièrement longue, à la période pendant laquelle le chômeur cherche activement un emploi et a des chances de retrouver rapidement du travail ». Au moment où était publié le rapport de l'OCDE, Michel Bon, le directeur de l'ANPE (qui deviendra Pôle-emploi après fusion avec l'Unedic) parlait des « chômeurs de confort ». Le ministre Christophe Castaner est donc à bonne école quand il dénonce aujourd'hui ceux qui choisissent de « bénéficier des allocations chômage pour partir deux ans en vacances »<sup>4</sup>.

## Feu sur la réduction du temps de travail

L'OCDE glisse quelques conseils dignes de M. de Lapalice, la plus drôle étant assurément ce docte précepte : « la réponse aux problèmes d'emploi passe fondamentalement par la création d'un plus grand nombre de nouveaux emplois ».

---

<sup>4</sup> « Gattaz et Castaner sur le contrôle des chômeurs », *note hussonet* n°109, 18 octobre 2017, <http://hussonet.free.fr/gattazcontrol.pdf>

La recommandation portant sur la régulation de la demande globale n'est pas mal non plus : il faut que « sa croissance ne soit ni trop rapide, ce qui pourrait avoir des conséquences inflationnistes, ni trop lente, ce qui risquerait de conduire à la déflation ».

Mais l'institution est beaucoup plus précise sur « ce qu'il ne faut pas faire » : c'est le titre d'un encadré qui avertit de deux erreurs majeures à ne pas commettre. Ce sont, d'une part, le protectionnisme et, d'autre part, un « partage général du travail par voie législative ». Cela reviendrait, selon l'OCDE à « vouloir régler le problème du chômage non en augmentant le nombre d'emplois par une relance de l'activité économique, mais en rationnant le travail rémunéré ». Ce type de partage obligatoire du travail, « n'a jamais réussi à faire reculer sensiblement le chômage, en particulier à cause de l'hostilité des travailleurs à une baisse de leurs revenus ».

En ferme défenseur des intérêts des travailleurs, l'OCDE propose donc « des aménagements souples du temps de travail, susceptibles de réduire les coûts et de faire progresser l'emploi ». Dans l'esprit de l'OCDE, cela veut dire « accroître la flexibilité du temps de travail » et favoriser le « développement du travail à temps partiel volontaire (sic) ». Il suffit pour cela de « supprimer les obstacles qui, dans la législation du travail, empêchent un aménagement plus souple du temps de travail, et favoriser les négociations entre employeurs et salariés sur les horaires souples et le travail à temps partiel ».

L'OCDE réfute au passage d'autres propositions qui lui semblent dangereuses parce qu'elles auraient pour effet d'« atténuer la vivacité de la concurrence ». Il s'agit par exemple de « l'adoption de mesures antidumping, la réglementation des fusions, l'établissement de réglementations financières et la mise en place de dispositifs garantissant la sécurité de l'emploi ». Ces refus sont la marque d'un programme très clair en faveur d'une concurrence totalement débridée. Ils prennent tout leur sel après la crise de 2008. Si elles avaient été instaurées, les mesures que l'OCDE récusait en 1994 auraient sans doute contribué à atténuer un peu l'ampleur de cette crise.

## Feu sur le salaire minimum

L'OCDE n'oublie pas de dénoncer le salaire minimum légal. Certes l'intention était louable (« éviter la pauvreté par la fixation d'un salaire plancher ») mais, là encore, les effets pervers ont fini par l'emporter et ce salaire minimum légal « a souvent en fin de compte pour effet de limiter les possibilités d'emploi pour la main-d'oeuvre non qualifiée ». L'OCDE suggère donc de « réévaluer le rôle » du salaire minimum ou, tout au moins (si la résistance sociale est trop forte) d'en « minimiser les effets négatifs sur l'emploi ». Plus précisément, l'OCDE propose d'indexer le salaire minimum « sur les prix plutôt que sur les gains moyens » (ce qui interdit donc toute nouvelle progression de son pouvoir d'achat) et de le moduler « suffisamment » selon l'âge, pour éviter qu'il fasse « obstacle à l'embauche des jeunes », et selon les régions.

A la même époque, une argumentation semblable était avancée par le rapport Mattéoli de juillet 1993, pour qui le Smic fonctionne comme une « barrière à l'entrée pour le travail peu qualifié », ou par le rapport Maarek qui estimait que le SMIC

« s'est retourné contre ceux qu'il était censé protéger »<sup>5</sup>. Plus près de nous, ces mêmes idées seront relayées par un rapport du Conseil d'analyse économique<sup>6</sup> qui retrouve son actualité avec le nouveau « groupe d'experts sur le Smic », porteur d'une réforme radicale du Smic à venir<sup>7</sup>.

D'un rapport à l'autre<sup>8</sup>

Les rapports se succèdent avec, par exemple, celui de Camdessus<sup>9</sup> qui sera le « livre de chevet » de Nicolas Sarkozy. L'ancien directeur du FMI y insiste notamment sur les méfaits du contrat de travail à durée indéterminée qui empêche les entreprises « de se séparer du salarié qui ne leur convient plus ».



Josseline de Clausade, Jacques Attali, Emmanuel Macron en 2008.

Et il y aura bien sûr les deux rapports de la « commission pour la libération de la croissance française » mise en place par Nicolas Sarkozy et présidée par Jacques Attali. Le premier de ces rapports est remis en janvier 2008<sup>10</sup> et énumère 316 propositions. Il n'est pas anodin ici de rappeler que le rapporteur général adjoint s'appelait Emmanuel Macron<sup>11</sup>. Cela suffit à établir la continuité entre le premier

<sup>5</sup> Jean Mattéoli, *Rapport au Premier Ministre sur les obstacles structurels à l'emploi*, septembre 1993 ; Gérard Maarek, Pierre Joly, *Coût du travail et emploi, une nouvelle donne*, 1994.

<sup>6</sup> Pierre Cahuc, Gilbert Cette et André Zylberberg, *Salaires minimum et bas revenus. Comment concilier justice sociale et efficacité économique ?*, Rapport du CAE n° 79, La Documentation française, 2008, <https://goo.gl/rpPL3j>

<sup>7</sup> Michel Husson, « Smic : vers une réforme libérale radicale », *Alternatives économiques*, 31 août 2017, <https://goo.gl/Ybpdkm>

<sup>8</sup> pour un mode d'emploi, voir : Michel Husson, « Comment rédiger un rapport », *Regards*, octobre 2007, <http://hussonet.free.fr/rapport7.pdf>

<sup>9</sup> *Le sursaut. Vers une nouvelle croissance pour la France*, Rapport Camdessus, 2004, <http://pinguet.free.fr/camdessus2004.pdf>

<sup>10</sup> Commission pour la libération de la croissance française, *300 décisions pour changer la France*, janvier 2008, <http://pinguet.free.fr/attali2008.pdf>. Un second rapport sera publié en octobre 2010 : *Une ambition pour dix ans*, octobre 2010, <http://pinguet.free.fr/attali2010.pdf>.

<sup>11</sup> La rapporteure générale était Josseline de Clausade, une énarque, conseillère d'Etat, qui continuera sa carrière chez Areva, puis au groupe Casino.

ensemble de rapports du début des années 1990 et les réformes impulsées aujourd'hui par Macron. On pourrait à nouveau établir un parallèle entre les propositions successives, et il suffit ici de noter à titre d'exemple que le rapport Attali proposait (c'était sa « décision fondamentale » n°11) de « réduire le coût de travail pour toutes les entreprises en transférant une partie des cotisations sociales vers la CSG ». De manière significative, le rapport se revendiquait déjà du « ni gauche ni droite » en se présentant comme « un mode d'emploi pour des réformes urgentes et fondatrices [qui] n'est ni partisan ni bi partisan : il est non partisan ».

### Discordance des temps

L'ironie de l'histoire est que l'OCDE n'a jamais été capable de tirer un bilan positif de son programme, qui a été effectivement mis en oeuvre, au moins partiellement, dans de nombreux pays. En 2006, l'organisation a procédé à une évaluation de sa stratégie<sup>12</sup> qui, sans la remettre en cause, contient plusieurs éléments d'autocritique. Le plus significatif est sans doute cette assertion de son secrétaire général, Angel Gurría, qui concède qu'il n'y a « pas de voie royale unique pour améliorer les performances des marchés du travail », ce qui est en pleine contradiction avec l'ambition de l'OCDE de proposer une feuille de route universelle.

Le document constate en effet que « plusieurs modèles de réussite coexistent dont on peut s'inspirer en les adaptant aux circonstances nationales spécifiques et à l'histoire propre à chaque pays ». Une première approche met l'accent sur la « flexibilité des marchés de produits et du travail » mais cela conduit à des « disparités de revenu relativement fortes ». Mais il existe une autre approche dans des pays « qui se caractérisent par un large recours à la négociation collective et au dialogue social ainsi que par des prestations sociales généreuses » et où « les niveaux d'emploi sont élevés et les disparités de revenu sont faibles, mais les coûts budgétaires induits sont importants ».

Dans ses *Perspectives de l'emploi*<sup>13</sup> parues la même année, l'OCDE fait une autre importante concession en admettant que « les salaires minimums n'ont pas un impact clair sur le chômage ». C'est le résultat d'une analyse économétrique<sup>14</sup> qui cherche à expliquer le chômage à partir d'une batterie d'indicateurs, inaugurant ainsi une nouvelle technique par ailleurs très discutée car elle raisonne en fait sur un « pays moyen »<sup>15</sup>. Le document constate que « l'analyse ne permet pas de conclure à un impact significatif du salaire minimum sur le chômage global » mais ne peut s'empêcher d'ajouter que « certains indices (sic) donnent néanmoins à penser (sic) que le taux d'emploi des jeunes est plus faible lorsque le niveau du salaire minimum est plus élevé ».

---

<sup>12</sup> *Stimuler l'emploi et les revenus. Les leçons à tirer de la réévaluation de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, OCDE, 2006, <http://pinguet.free.fr/36889841.pdf>

<sup>13</sup> OCDE, *Stimuler l'emploi et les revenus, Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2006, <https://goo.gl/PsbyYq>

<sup>14</sup> Andrea Bassanini and Romain Duval, « Employment Patterns in OECD Countries: re-assessing the role of policies and institutions », Document de travail de l'OCDE, 2006, <https://goo.gl/5DRR4t>

<sup>15</sup> sur ce point, voir : Edmond Malinvaud, « La réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi : deux pistes d'amélioration », *Travail et Emploi* n° 118, avril-juin 2009, <http://pinguet.free.fr/malinvaud2009.pdf>

Il est donc ironique de constater que l'action de Macron s'inspire largement d'une stratégie conçue il y a près d'un quart de siècle, et dont la mise en oeuvre a eu pour résultat notable la concentration des richesses. Quant au chômage de masse, il n'a reculé qu'au prix de la montée des petits boulots précaires.

La seule nouveauté de la conception macronienne de l'économie est la référence à la « destruction créatrice » inspirée notamment par les travaux de Philippe Aghion. Sur ce point, il est en phase avec l'OCDE qui est en train d'élaborer une nouvelle « stratégie pour l'emploi »<sup>16</sup>. Celle-ci devrait, semble-t-il, reposer sur l'hypothèse selon laquelle l'élimination des « entreprises zombies » permettrait de renouer avec des gains de productivité et de repousser le spectre de la « stagnation séculaire ». Même s'ils ne sont pas directement tenus pour responsables de ces rigidités, les salariés employés par les canard boiteux devront évidemment faire les frais des restructurations nécessaires pour renouer avec un impétueux progrès, bref s'adapter au changement.

Les récentes décisions budgétaires prises en France font cependant douter de l'implication « schumpétérienne » de Macron. En paraphrasant le vocabulaire consacré en matière de politiques d'emploi, on pourrait en effet dire qu'il s'agit de cadeaux « passifs », sans contrepartie, qui font le pari - sans doute perdu d'avance - que les entreprises vont spontanément renouer avec l'investissement et l'innovation. Au-delà des discours, il y a chez Macron une incompréhension profonde du capitalisme contemporain, et du capitalisme français en particulier. Mais cela n'est pas grave tant qu'il continue à le servir.

---

<sup>16</sup> voir : Michel Husson, « Optimisme structurel à l'OCDE », *Alternatives économiques*, 9 mars 2017, <http://hussonet.free.fr/zombibi.pdf> ; et Ronald Janssen, « Stratégie pour l'emploi en temps de crise : un tournant pour l'OCDE ? », *Chronique internationale de l'IRES* n°155, février 2017, <https://goo.gl/Ld7n9P>